

SAINT DENIS UNION SPORT

SECTION PLONGEE - FFESSM n° 07 - 93-0363

2 boulevard Anatole France - 93200 SAINT DENIS

INSCRIPTION ADULTES

SAISON 2019-2020

N° d'adhérent

PHOTO

Uniquement pour les nouveaux adhérents

IDENTITE

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

COORDONNEES

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

Important : notre adresse : plongee@sdus.fr. Envoyez-nous un message pour confirmer votre adresse e-mail

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

NOM :

TELEPHONE FIXE :

PRENOM :

PORTABLE :

NIVEAU DE PLONGEE :

Date d'obtention :

NOMBRE DE PLONGEES :

(en septembre 2019)

NIVEAU D'APNEE :

Date d'obtention :

NIVEAU SECOURISME :

Dates d'obtention :

ACTIVITES SOUHAITEES :

Plongée

Tir sur cible (1 fois par mois)

- Accessible à partir du N2 plongée ou apnée

Apnée

Plongée Sportive (1 fois par mois)

- Accessible à partir du N2 plongée

INFORMATIONS MEDICALES

Traitement médical ? OUI : NON :

Si oui lequel ? :

Allergie à l'aspirine ? OUI : NON :

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le montant des cotisations pour la saison 2019-2020 a été fixé à :

Adultes : 215 €

Cette cotisation comprend :

Collégiens, Lycéens, Etudiants, Demandeurs d'emploi et Retraités : 175 €
(pour les étudiants et les demandeurs d'emploi sur présentation de la carte)

- L'adhésion au club omnisport, l'accès à la piscine 2 fois par semaine
- L'accès à la fosse UCPA une fois par mois
- La licence et l'assurance responsabilité civile (dommages au tiers)
- Les fournitures fédérales (passeport et carnet de plongée)

Ne sont pas compris :

- L'assurance complémentaire individuelle que vous pouvez souscrire avec la licence (voir sur le site sdus-plongee.e-monsite.com, rubrique "Assurances")

MODALITES DE REGLEMENT

- Règlement par chèque à l'ordre du SDUS Section Plongée

- Possibilité de régler en 3 chèques remis ensemble à l'inscription (indiquer les dates d'encaissement au dos des chèques : le 15 ou le 30 du mois)

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- 1 photo (si nouvel adhérent)

- Photocopie de la carte CMAS (si niveau validé en dehors du club)

- Totalité de la cotisation

- Certificat médical (Obligatoirement suivant le modèle en annexe)

Les personnes qui suivent la formation Apnée doivent impérativement le faire préciser sur leur certificat

JOUR ET HEURES DE PRATIQUE

	mercredi	vendredi
Accueil à	20h00	20h30
Fin de séance	22h30	22h30

Le groupe "Ado" n'a pas de séance le mercredi soir.

ASSURANCE ET REGLEMENT

Je soussigné _____

- Je reconnait avoir pris connaissance des modalités d'assurance, des conditions d'accès à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre et du règlement intérieur de la piscine "la Baleine" (affichés sur place ou sur notre site internet sdus-plongee.e-monsite.com), et m'engage à me conformer aux directives des dirigeants et moniteurs de la section plongée.

- Je suis informé(e) que le club omnisport sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion

- J'autorise le club à me transmettre des informations par courrier, mails et sms

Date :

Signature :

NE RIEN INSCRIRE DANS LE CADRE CI-DESSOUS (réservé au Bureau)

N° Licence	certif médical	photo	Mode de paiement	Nombre de chèques